



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Utilisation du Compte
de programmes spéciaux**

1. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration a pris une décision concernant l'allocation de 6 millions de dollars E.-U. par prélèvement sur le Compte de programmes spéciaux¹. Il a différé l'examen portant sur l'allocation de 500 000 dollars E.-U. pour la mesure du travail décent (appui aux pays) et invité le Directeur général à faire des propositions relatives à l'utilisation du solde du compte à la présente session (1,3 million de dollars E.-U.).
2. L'appui aux pays pour les statistiques sur la mesure du travail décent fait l'objet d'un document distinct dont le Conseil d'administration est saisi². La commission est invitée à recommander au Conseil d'administration, pour autant qu'il approuve les activités proposées dans le présent document, d'approuver l'allocation de 500 000 dollars E.-U. à la mesure du travail décent (appui aux pays).
3. Il est proposé de différer l'examen concernant l'utilisation du solde de 1,3 million de dollars E.-U. restant sur le Compte de programmes spéciaux. Compte tenu des données d'expérience relatives aux allocations existantes, de l'évolution des besoins du fait de la crise et des nouvelles priorités identifiées par le Conseil d'administration et la Conférence, les propositions seront soumises au Conseil d'administration à sa 307^e session (mars 2010).
4. *La commission souhaitera sans doute recommander au Conseil d'administration pour autant qu'il approuve les activités liées à la mesure du travail décent, d'autoriser le Directeur général à utiliser 500 000 dollars E.-U. du Compte de programmes spéciaux aux fins proposées au paragraphe 2 ci-dessus.*

Genève, le 26 octobre 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 4.

¹ Document GB.304/PV, paragr. 186 et 188.

² Document GB.306/17/5.